

Communiqué du Maire Solidarité Ukraine

Compte-tenu de la situation en Ukraine, le Gouvernement, via ses différents Ministères, est particulièrement attentif aux conséquences et impacts engendrés. Plusieurs points de contacts et informations dédiés sont ouverts pour informer et répondre aux préoccupations des citoyens français ainsi qu'aux ressortissants Ukrainiens.

Un espace d'informations dédié est en ligne sur le Site Internet de la Préfecture de l'Oise : www.oise.gouv.fr. Les informations sont très régulièrement actualisées en fonction de l'évolution des procédures.

Depuis le 23 mars 2022, un centre d'accueil et d'information (CAI) a été mis en place dans le Département de l'Oise. Ce centre est porté par l'association COALLIA et assure diverses missions :

- ✓ *Informations sur tous les domaines liés à l'accueil des ressortissants Ukrainiens* : titres de séjour, accès aux droits, scolarisation, emploi, formation linguistique, ...
- ✓ *Constitution des dossiers de protection temporaire et prise de rendez-vous en Préfecture*. Le CAI est le point d'entrée pour réaliser les démarches d'attestation provisoire de séjour.
- ✓ *Orientation vers une place d'hébergement*. Le CAI dispose d'une visibilité sur l'ensemble des places disponibles dans le département de l'Oise et assure l'orientation des familles vers un hébergement adapté à leur situation, en lien avec les différents partenaires sociaux.
- ✓ Le CAI est ouvert du lundi au dimanche, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

Centre d'accueil et d'information



Pour toutes les démarches
relatives à l'accueil des ukrainiens
dans l'Oise.



03 67 39 06 07



oise.ukraine@coallia.org



Rue de l'aviation, 60000 Tillé

Vous voulez vous engager pour l'Ukraine. Le portail <https://parrainage.refugies.info/> est une plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser en faveur des personnes réfugiées et déplacées en France. Il permet également aux Associations de recruter des bénévoles pour les aider à réaliser leurs missions.

Vous désirez proposer un hébergement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recensement-logement-particuliers-ukraine>

Les liens associés :

- ✓ Préfecture de l'Oise : www.oise.gouv.fr
- ✓ Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

Dans une démarche facilitatrice et volontaire en soutien des Services de l'Etat, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville reste le service municipal « référent » en faveur des familles Margnotines et des ressortissants Ukrainiens.

Pour toute information, l'équipe du C.C.A.S. reste à votre écoute ☎ 03.44.36.44.60.

- ✓ Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- ✓ Le samedi de 9 heures à 12 heures.

A MARGNY-Lès-Compiègne,
Le 25 mars 2022

Le Maire,



Bernard HELLAL